

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le  
climat

---

NOR : DEVN0929355A

Arrêté du **25 MAI 2010**

**portant désignation du site Natura 2000  
MASSIF DE FONTAINEBLEAU  
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 MASSIF DE FONTAINEBLEAU » (zone spéciale de conservation FR1100795) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/125000 ainsi que sur les quinze cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie des territoires suivants :

- dans le département de Seine-et-Marne : Dammarie-les-Lys, La Rochette, Villiers-en-Bière, Chailly-en-Bière, Bois-le-Roi, Barbizon, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Moret-sur-Loing, Noisy-sur-Ecole, Recloses, Samois-sur-Seine, Avon, Saint-Martin-en-Bière, Arbonne-la-Forêt, Thomery, Veneux-les-Sablons, Montigny-sur-Loing, Bourron-Marlotte, Ury,

- Achères-la-Forêt, Le Vaudoué, Tousson, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Villiers-sous-Grez, Grez-sur-Loing, Larchant, Saint-Pierre-les-Nemours, Fontaine-le-Port ;
- Dans le département de l'Essonne : Courances, Milly-la-Forêt .

## Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 MASSIF DE FONTAINEBLEAU » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de Seine-et-Marne, de l'Essonne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement d'Ile.de.France, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

## Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Chantal JOUANNO

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR1100795 MASSIF DE FONTAINEBLEAU (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

#### 1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6120	* Pelouses calcaires de sables xériques
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )[*sites d'orchidées remarquables]
7210	* Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>
9180	* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>

#### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

##### Mammifères

1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythi</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>

##### Amphibiens et reptiles

1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
------	--------------	---------------------------

##### Poissons

aucune espèce mentionnée

##### Invertébrés

1084	* Barbot	<i>Osmoderma eremita</i>
1078	* Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>
1071	Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>
1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1079	Taupin violacé	<i>Limoniscus violaceus</i>

Plantes

1381

Dicrane verte

*Dicranum viride*

\* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Jean-Louis BORLOO



Chantal JOUANNO



SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte d'assemblage  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 125 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

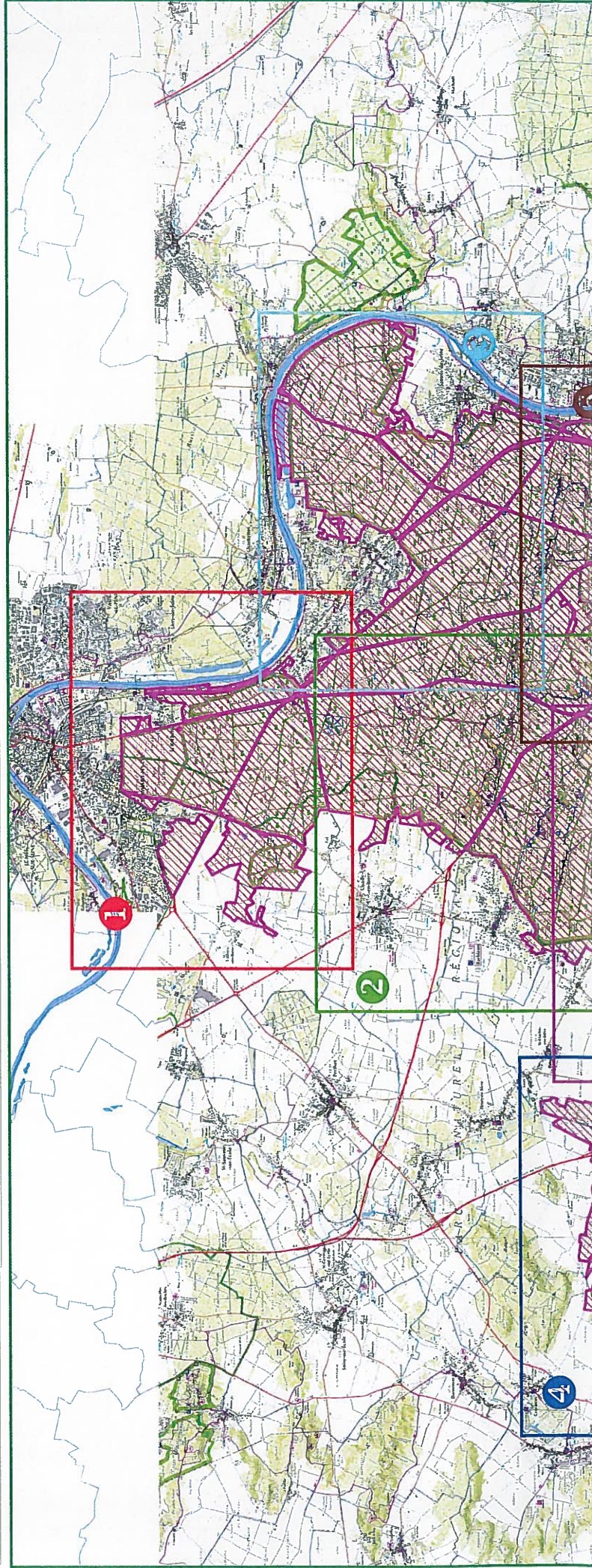
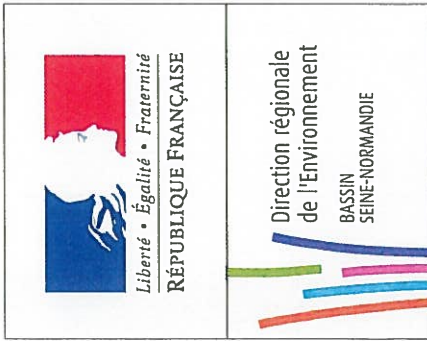


Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement  
BASSIN  
SEINE-NORMANDE

SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°1  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

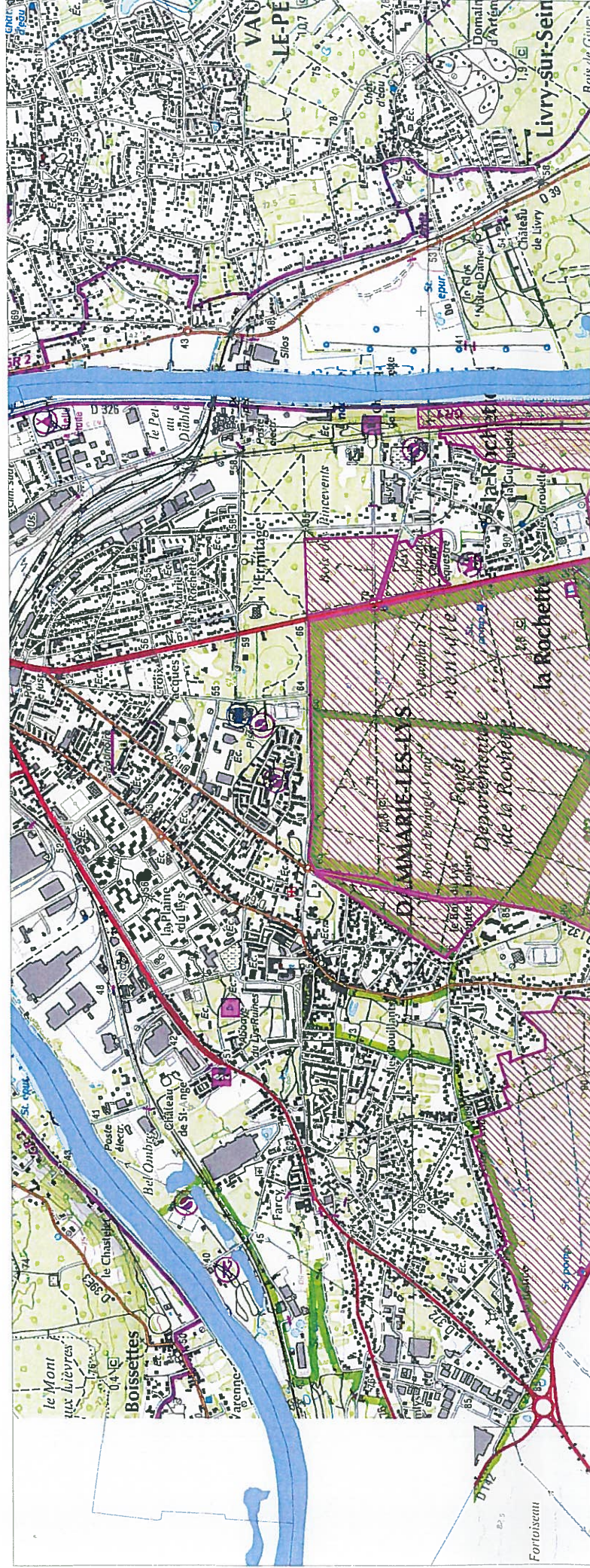


Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO







SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°2

FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

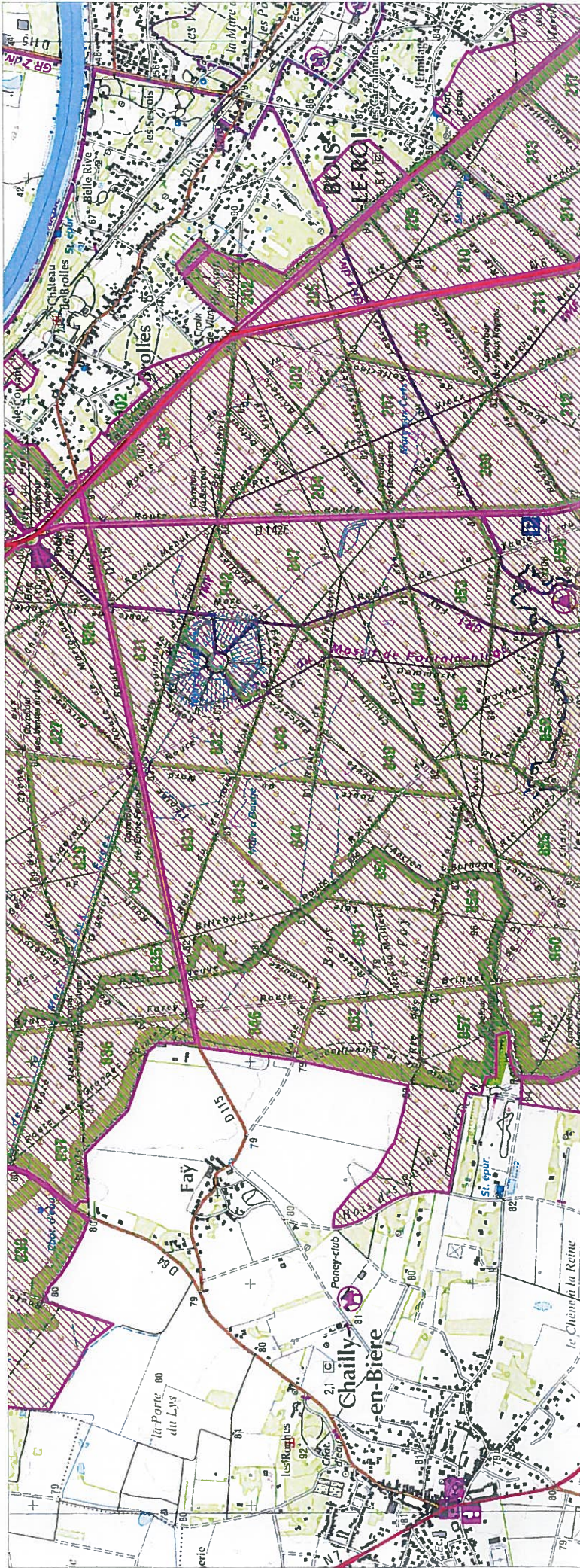
Signé le : **25 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO







SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°3  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

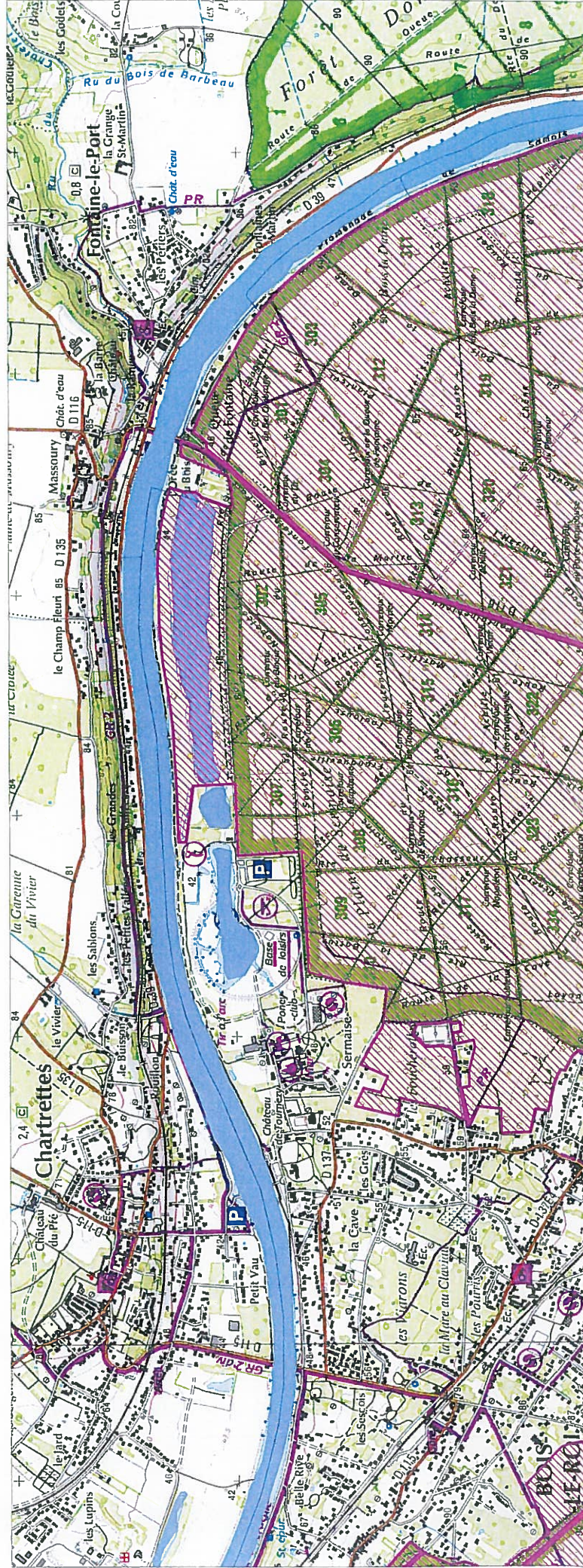
Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO





SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n° 4  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

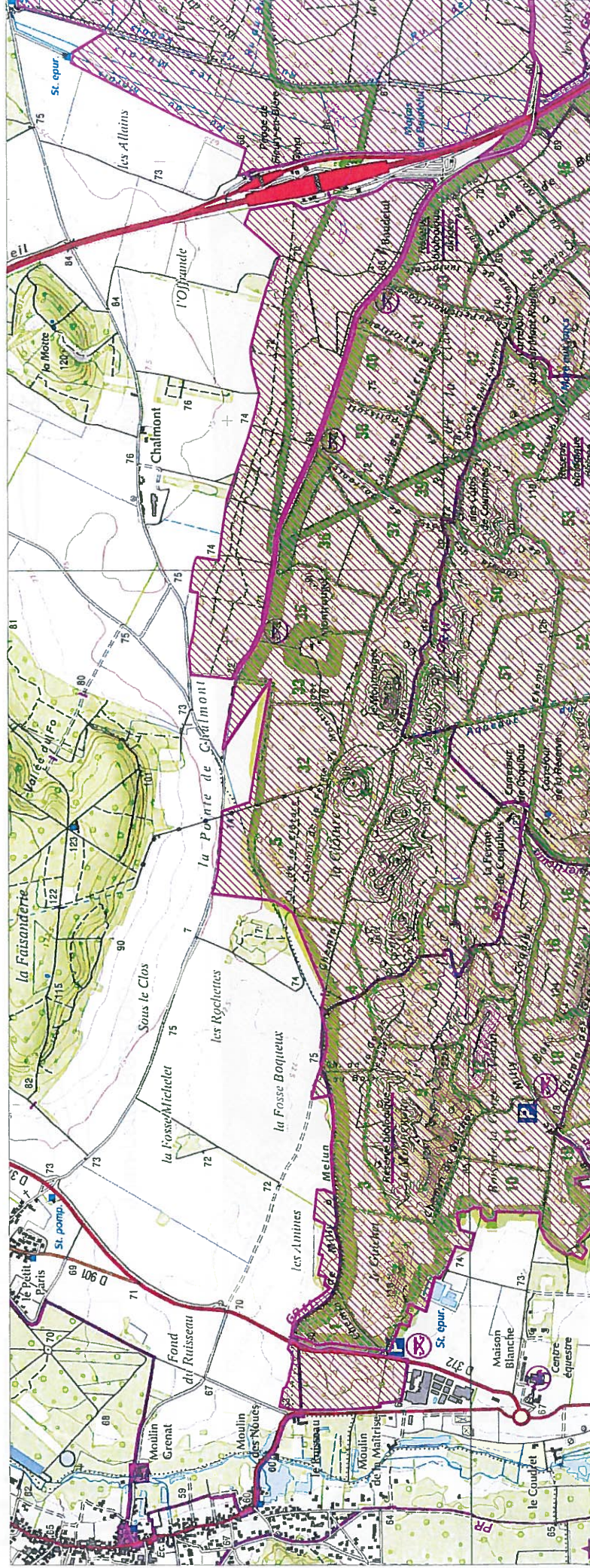


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement  
BASSIN  
SEINE-NORMANDE

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO







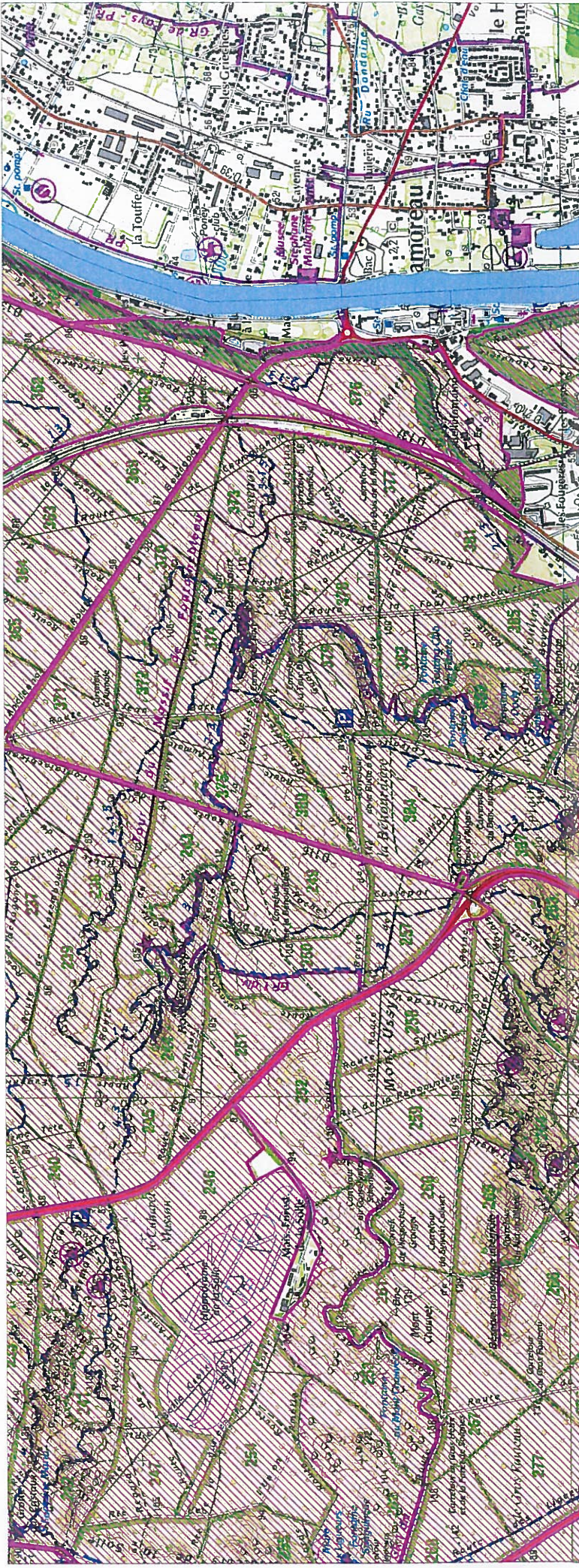
SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n° 6  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO





SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°7

FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

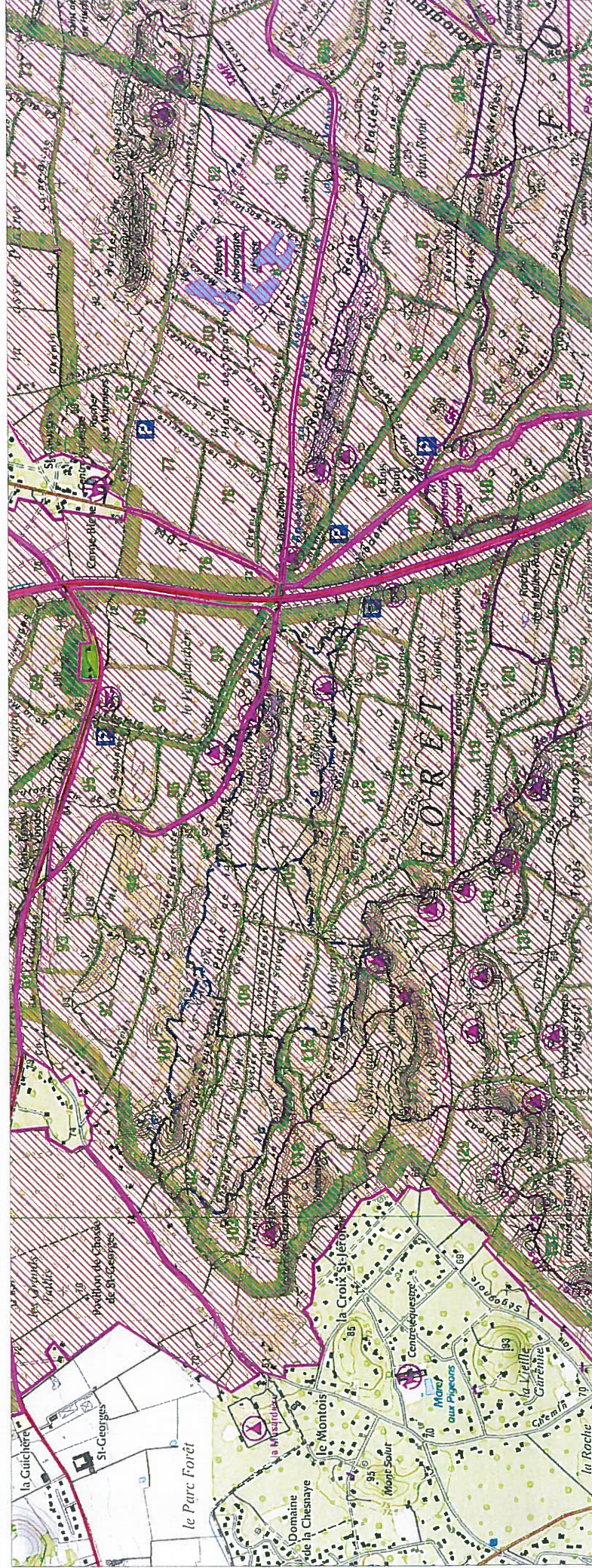
Signé le : **25 MAI 2010**

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

Chantal JOUANNO

Jean-Louis BORLOO





SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n° 8  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le :

**25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO







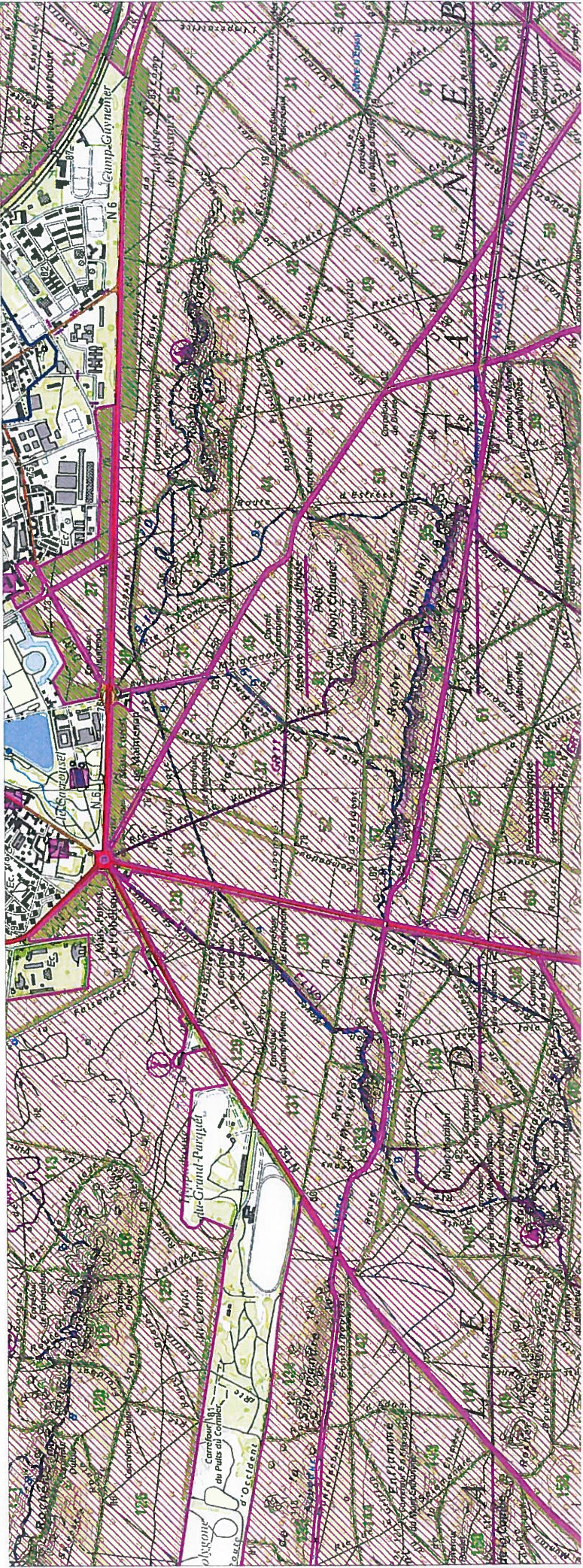
SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n°9  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO





SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n° 10  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

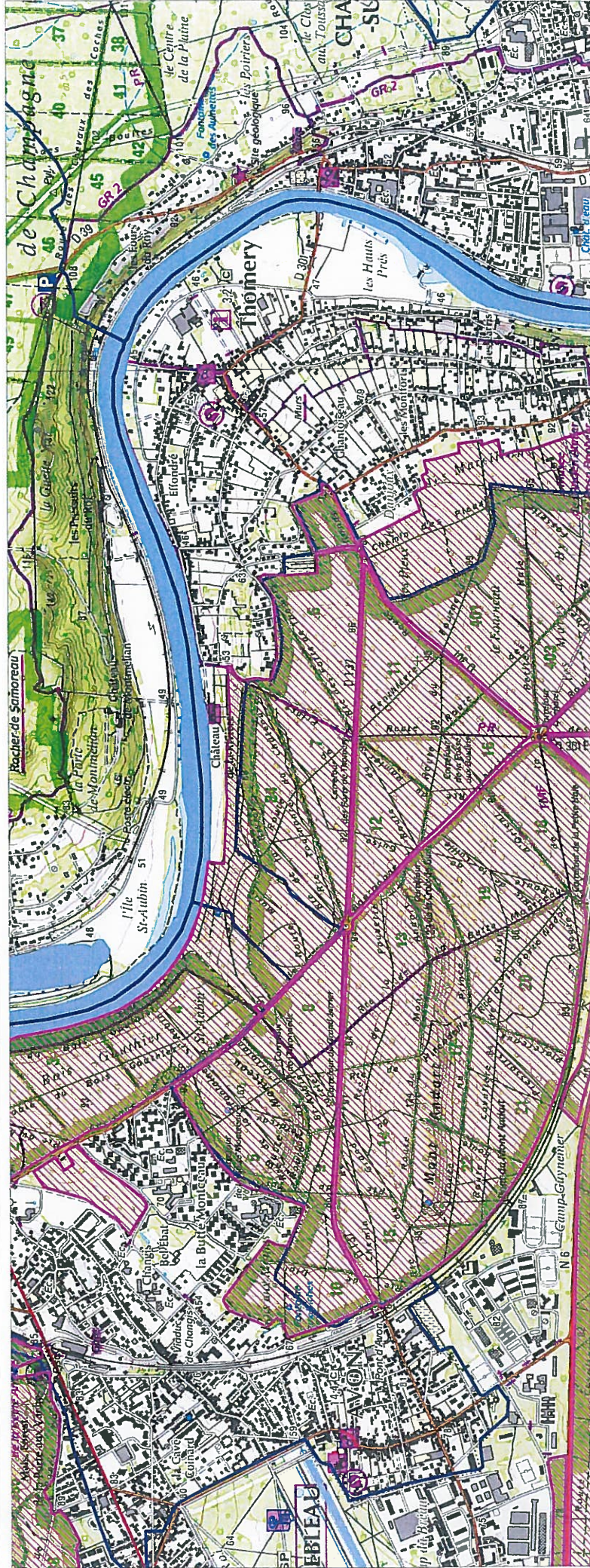


Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO











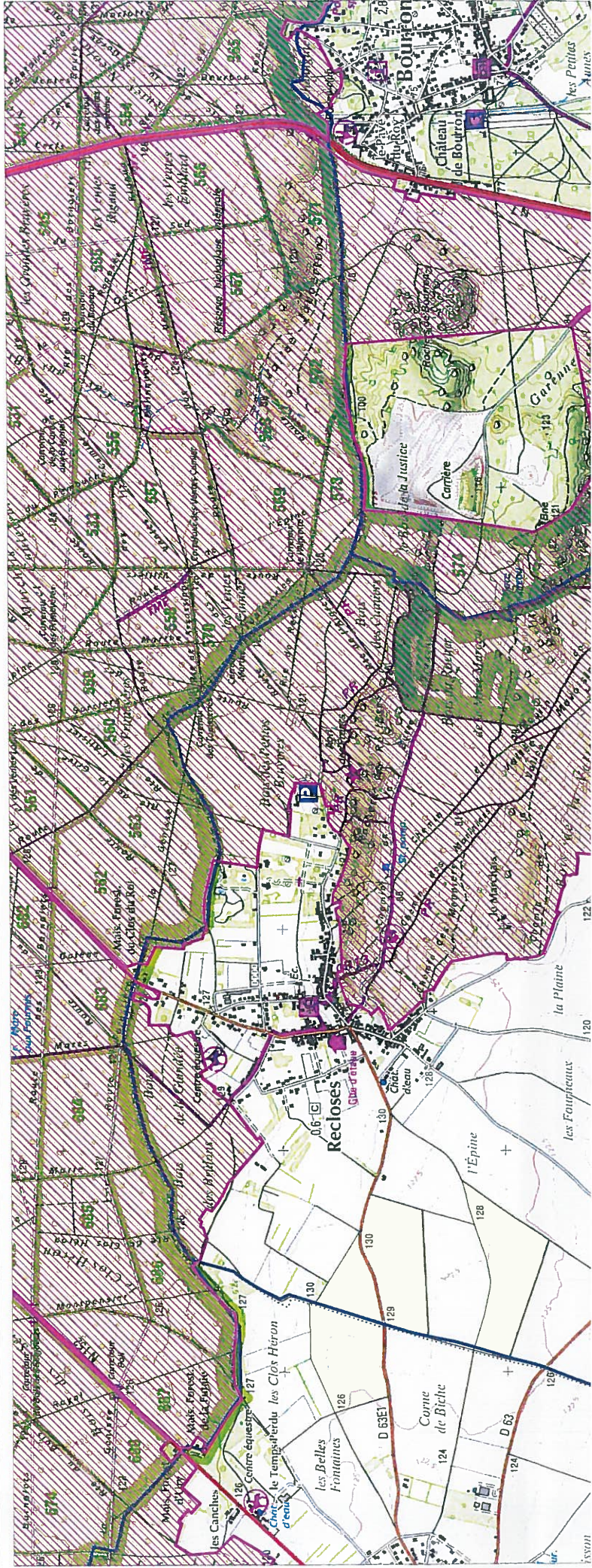
SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n° 0 2  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)  
Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC  
Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

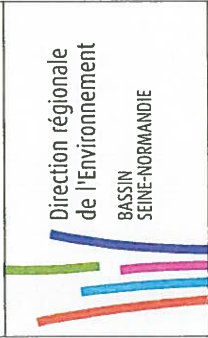
Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO







SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n° 0 3  
FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

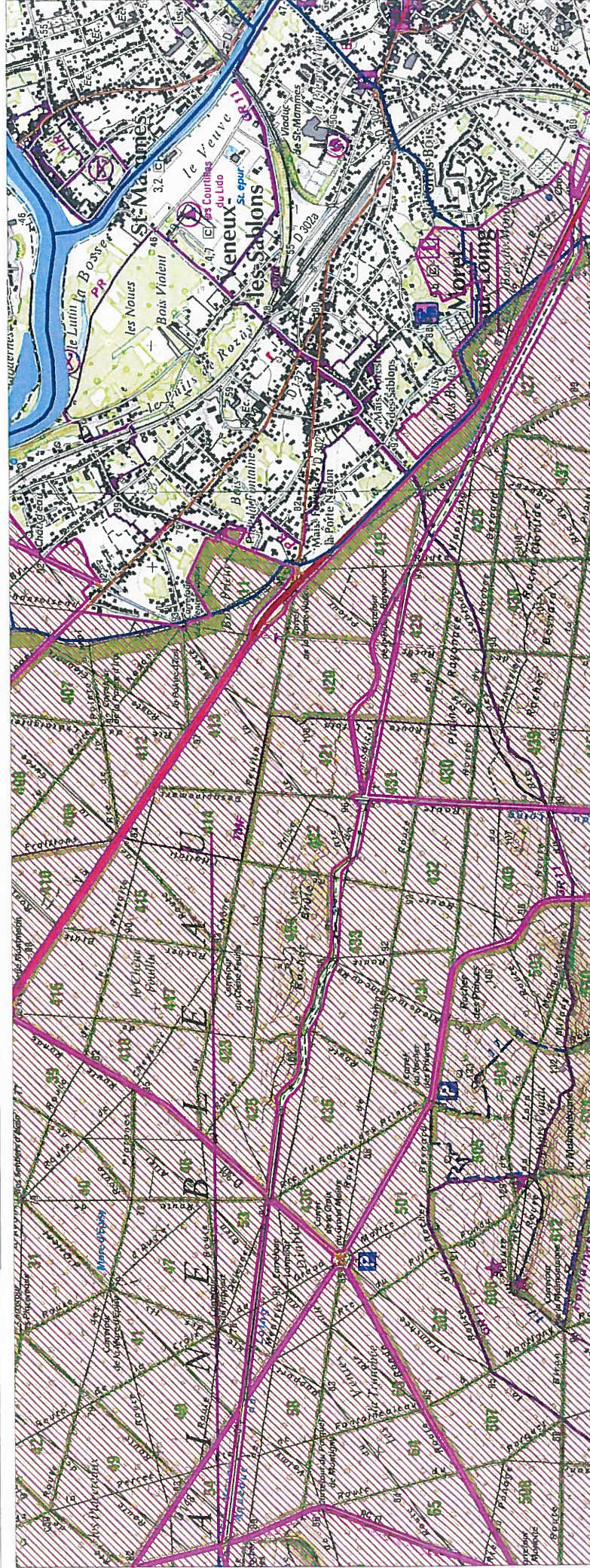
Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'énergie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO









SITE NATURA 2000 : Massif de Fontainebleau Carte n° 0 5

FR 110 0795 (Essonne et Seine-et-Marne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le : **25 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de la mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

